

LE MERCREDI 9 MAI 2012

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 9 mai 2012, à 20 h 23, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Claude Benoît
Marc Carrière
Cécile Gauthier
Sylvain Léger
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Jacinthe Brière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Dany Ouellet

Absences

Jacques D'Août
Jean-Marc Lavoie
Stéphane Mongeon
Carl G. Simpson

Alexandre Iracà
Raymond Ménard
Anik Morin

Le représentant du comité de parents :

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

. Explique les raisons ayant mené à la convocation de cette séance extraordinaire.

Parole au public

Madame Josée Bélec (Syndicat du personnel de soutien de la CSCV)

. Fait état de projets de fusions de commissions scolaires ou de partage de services entre commissions scolaires dans un bilan de la Fédération des commissions scolaires du Québec : souhaite obtenir le positionnement de la CSCV à cet égard.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 89 (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nathalie A. Charette, directrice des ressources financières, matérielles et du transport scolaire présente les grandes lignes de l'application des règles budgétaires 2012-2013 sur la situation financière de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2012-2013 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT OCTROYÉES AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – RÉACTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 90 (2011-2012)

Attendu la transmission tardive des paramètres de consultation, comprenant des coupures de près de 150 M\$ pour le réseau scolaire public;

Attendu que la CSCV a déjà fait face à des compressions estimées à 650 000 \$ en 2011-2012;

Attendu que ces compressions visaient autant les services directs aux élèves en formation générale des adultes, en formation professionnelle, que la non-indexation des autres coûts excluant les salaires, l'énergie et le transport scolaire;

Attendu qu'à ces compressions s'est ajouté un « effort général pour atteindre l'équilibre budgétaire » de 345 343 \$ tout en obligeant la commission scolaire à préserver les services aux élèves;

Attendu que le MELS a récidivé en 2012-2013 en imposant un « effort supplémentaire général pour atteindre l'équilibre budgétaire » de 952 451 \$;

Attendu que ces coupures devenues récurrentes s'ajoutent à celles déjà imposées aux commissions scolaires dans le cadre du Projet de la loi 100 qui s'élèvent à 95 820 \$ pour l'année 2012-2013;

Attendu que l'ampleur de ces compressions budgétaires estimées à près de 2 millions de dollars pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année 2012-2013 se situe à un niveau sans précédent et ne pourra avoir d'autres conséquences que d'affecter les services aux élèves;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées avait entrepris de préparer ses plans d'effectifs qui doivent être adoptés à date fixe;

Attendu le rôle interventionniste du MELS dans le choix des priorités des dépenses des commissions scolaires, notamment dans les baisses de ratios, dans les allocations touchant les tableaux numériques interactifs (TNI) et autres mesures à la pièce;

Attendu les mandats confiés aux commissions scolaires à travers leur convention de partenariat, telles la valorisation de la formation professionnelle, les offres de formation afin de répondre aux besoins du marché du travail et l'augmentation des taux de réussite et de diplomation, ainsi que la qualification des élèves;

Attendu que la CSCV constate que malgré la baisse de clientèle scolaire, le nombre d'élèves handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage est à la hausse;

Attendu que la CSCV affecte la totalité des paramètres alloués par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les services aux élèves et qu'elle réussit à injecter depuis plusieurs années grâce à une gestion serrée de ses budgets un montant supplémentaire de l'ordre d'environ 300 000 \$ qui serait visé par les compressions et qui se traduirait par une diminution des services aux élèves;

Attendu que l'adoption de la loi 20 (projet de loi 100) alimente la perception que les commissions scolaires (centres administratifs) disposent de budgets importants, et qu'il est donc facile de couper dans l'administration des commissions scolaires;

Attendu que les services administratifs sont aussi en lien avec les services aux élèves et visent à soutenir les écoles et les centres et qu'une diminution de ces services affecterait nécessairement les écoles et les centres;

Attendu que les activités administratives sont liées en grande partie aux obligations découlant des lois et règlements du gouvernement ainsi qu'aux diverses demandes du MELS (notamment quant à la reddition de compte, aux contrôles administratifs, à la réforme comptable, à l'implantation des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite ainsi qu'aux changements d'orientation ministérielle en matière éducative) qui sont souvent à l'origine de la lourdeur bureaucratique décriée;

1465

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dénonce vigoureusement les coupures afférentes aux règles budgétaires 2012-2013;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie également la dénonciation faite par la Fédération des commissions scolaires du Québec quant à ces importantes compressions budgétaires;

QU'une invitation soit lancée au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de considérer les commissions scolaires comme de véritables partenaires, notamment en matière de respect des rôles de chacun, mais également de les appuyer dans leur mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur leur territoire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, à la Présidente du Conseil du Trésor, madame Michelle Courchesne, au député de Papineau, monsieur Norman Macmillan, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, madame Josée Bouchard, au comité de parents de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, au président de la Fédération des comités de parents du Québec, monsieur Gaston Rioux, aux préfets des MRC de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais, madame Paulette Lalande et monsieur Robert Bussière, au maire de la Ville de Gatineau, monsieur Marc Bureau ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Robert Guérin (Vice-président du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais)

- . Se questionne si la CSCV prévoit adopter un budget déficitaire.
- . Se questionne à savoir si des fonds seront disponibles afin de supporter les conventions de gestion et de réussite éducative.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 91 (2011-2012)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 juin 2012, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 52.

Sylvain Léger,
Vice-président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général